

Fort de plus de 132 000 contrats d'apprentissage signés dans les métiers essentiels des services en 2025, AKTO poursuit son action en faveur des jeunes en 2026.

Paris, le 17 mars 2026. **À l'occasion du lancement de nouvelles actions de promotion des métiers et de l'alternance par leur opérateur de compétence AKTO, les branches professionnelles des secteurs des services réaffirment leur volonté de recourir à la formation des jeunes en alternance dans des métiers touchés de plein fouet par les transformations écologiques, numériques, démographiques et réglementaires.**

En 2025, le besoin de recrutement en alternance s'est maintenu dans les secteurs des services

Avec plus de 132 000 nouveaux jeunes entrés en apprentissage dans les secteurs des services en 2025, soit +1 % par rapport à 2024, ces formations en alternance restent plébiscitées comme une porte d'entrée dans l'emploi pour des jeunes en quête de qualification.

Les contrats de professionnalisation, en baisse structurelle depuis ces dernières années, atteignent 14 700 nouveaux contrats engagés en 2025 (soit une baisse de 18 % vs. 2024), portant la totalité des contrats d'alternances engagés en 2025 à 147 000 (soit -1 % vs. 2024, comparé à une tendance globale sur l'alternance à la baisse de l'ordre de -4 %).

Pour 2026, le soutien au dispositif de l'alternance se poursuit, répondant aux besoins de recrutement et d'insertion des jeunes dans l'emploi

Alors que les études d'insertion démontrent que 80 % des jeunes en alternance dans les secteurs des services trouvent un emploi dans les 6 à 12 mois suivants, il est déterminant de continuer à soutenir ce dispositif qui permet à des jeunes, de premier niveau de qualification en particulier, de se former à un métier et qui répond aux besoins de recrutement des entreprises de ces secteurs.

Dans un contexte de révision des montants et cibles des primes à l'embauche, le Conseil d'administration paritaire d'AKTO réaffirme l'engagement de ses branches professionnelles en faveur de la jeunesse. C'est pourquoi AKTO lance une 6^{ème} campagne annuelle de promotion de l'alternance et des métiers, ainsi qu'une

nouvelle édition de ses événements Aktiv'Alternance dès le 17 mars 2026. En étroite collaboration avec ses partenaires, AKTO poursuit en 2026 le déploiement des politiques de branches et de leur engagement pour la promotion de l'alternance.

#icicestmaplace : une nouvelle campagne de promotion de l'alternance et des métiers

Pour la 6^{ème} année consécutive, AKTO lance en mars 2026 une campagne de promotion de l'alternance et des métiers des branches professionnelles relevant de son périmètre. Son objectif : encourager les jeunes à choisir une formation préparant aux métiers des branches des services, et promouvoir l'alternance auprès des entreprises dans un contexte de baisse des aides liées à ce dispositif.

Les 18-25 ans sont la cible prioritaire de cette campagne articulée autour de plusieurs temps forts durant l'année scolaire. Elle va à leur rencontre via des affichages à proximité des établissements scolaires, des communications sur des sites affinitaires, ainsi que sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de cette campagne, AKTO et ses branches professionnelles seront dès mars présents sur des salons organisés sur l'ensemble du territoire hexagonal et en outre-mer. Ces événements ont permis de sensibiliser près de 11 000 jeunes en 2025, dont 80 % de scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), aux métiers des branches accompagnées par AKTO.

En parallèle à cette campagne, la branche Hôtels, Cafés, Restaurants accompagnée par AKTO, participe pour la 3^{ème} année à Apprentiscène. Ce dispositif, qui utilise le théâtre comme un outil innovant de formation, permet aux jeunes apprentis se former à la prise de parole en public et d'acquérir des compétences utiles pour leur avenir professionnel (confiance en soi, gestion du stress, ...).

Aktiv'Alternance : mobiliser les CFA et entreprises pour une alternance de qualité

C'est pour soutenir le recours à l'alternance et veiller à la qualité des formations proposées qu'AKTO renouvelle la série des Aktiv'Alternance en 2026. Mis en place pour animer le réseau local de prestataires de formation dans les territoires, repérer les leviers de déploiement qualitatif de l'alternance et contribuer au partage de bonnes pratiques, ces rencontres porteront cette année sur quatre thématiques identifiées comme prioritaires par les branches : Dynamiser la recherche d'entreprises pour développer l'alternance ; Le handicap au cœur de nos actions : Le guide handicap ; Qualité des parcours d'alternance : Agir sur les ruptures ; Développer le recours à la formation tuteur/maître d'apprentissage.

En 2025, les 81 ateliers Aktiv'Alternance organisés ont rassemblés plus de 950 participants, avec 727 CFA représentés.

Partenariats : mobiliser des relais « démultiplicateurs » en territoire

2026 est aussi une année de renforcement des actions menées avec les partenaires d'AKTO.

Mission Jeunes vise à favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes accompagnés dans le secteur du Travail temporaire. Élargi avec Aktion jeunes depuis 2024, dans les branches professionnelles Hôtels/café/restaurants, Commerces de gros, Exploitations forestières, Travail mécanique du bois, Restauration rapide et Restauration collective, ce dispositif mobilise pleinement cette année encore le réseau des Missions locales pour l'insertion des jeunes de moins de 25 ans par l'apprentissage.

En Outre-mer, l'accord-cadre signé avec le SMA (Service Militaire Adapté) est maintenant décliné via des conventions régionales signées avec les RSMA (Régiments du service militaire adapté) présents en Guadeloupe, Guyane, la Réunion, Martinique, Mayotte. Elles comprennent désormais des plans d'actions ciblés à mettre en œuvre sur les territoires au vu des problématiques sectorielles identifiées et propose des accompagnements à l'insertion par l'emploi pour les jeunes.

Enfin, AKTO intervient en proximité avec le réseau des E2C et celui des EPIDE pour faciliter l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes en perte de repères.

“Face à la baisse des aides liées à l’alternance, le Conseil d’Administration paritaire d’AKTO renouvelle son engagement pour l’insertion des jeunes dans les métiers des secteurs de services. 2025 a prouvé que l’alternance reste un dispositif plébiscité dans nos secteurs. Il s’agit d’un vrai levier d’entrée dans l’emploi des jeunes, en particulier pour les emplois de premier niveau de qualification.” - Jean Hédou, président d’AKTO.

“La campagne 2026 de promotion des métiers et de l’alternance #icicestmaplace, ainsi que les actions portées pour nos branches au national et en régions représentent notre volonté de partager notre vision de l’alternance pour une formation qualitative, partout et pour tous. Elles répondent à un besoin en recrutement fort dans nos branches, dans lesquelles chaque jours 6 millions de salariés exercent des métiers essentiels.” - Laurent Barthélemy, vice-président d’AKTO.

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les

salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 404 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 millions de salariés. En 2025, 150 000 nouveaux alternants ont été accompagnés et plus de 580 000 salariés ont bénéficié d'une formation. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 2021.**